



DISCOURS

DE

**S.E. GENERAL EMILE LAHOUD
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE**

**A L'OCCASION DE LA 62^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK
VENDREDI, LE 28 SEPTEMBRE 2007**

VERIFIER A L'AUDITION

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017*

Mr. Le président

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection à la fonction de président de la 62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vous souhaite de réussir dans cette mission et je voudrais aussi exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, cheikha Haya al-Khalifah, pour la performance accomplie pendant la prise en charge de cette même fonction. D'autant qu'elle a été la première femme à présider cette assemblée austère. Enfin, je voudrais remercier son Excellence le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki Moon pour tous les efforts qu'il déploie afin de faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

Mr. Le président

Il y a un an, j'ai évoqué à cette même tribune, les brutalités exercées par Israël contre mon pays, à travers une guerre atroce de 33 jours. J'avais même émis le souhait que malgré leur amertume et les souffrances qu'ils ont engendrées chez les Libanais, ces événements puissent creuser un chemin vers une paix au Moyen Orient, basée sur l'initiative de paix arabe, adoptée au cours du sommet arabe de Beyrouth en 2002.

Hélas, seules la violence et les sirènes de la guerre semblent retentir au Moyen orient et le processus de paix reste sans écho. C'est donc dans une atmosphère confuse et avec un mélange d'appréhension et de réserves que nous attendons les résultats de la conférence de paix pour le Moyen orient qui doit se tenir prochainement. Je voudrais, dans ce cadre, rappeler certaines réalités qui ne doivent pas être ignorées dans un accord futur, car je suis convaincu que si nous ne tirons pas les leçons du passé, nous ne serons pas en mesure de saisir les chances qu'offre le présent.

D'abord, tout accord au Moyen orient, doit être durable, juste et global.

Ensuite, une solution viable passe nécessairement par l'application des résolutions des Nations unies, qui prévoient le retrait israélien des territoires arabes occupés.

Enfin, en tête des droits des Arabes, il faut placer le droit au retour des réfugiés palestiniens sur leur sol, conformément aux dispositions de la résolution 194 du Conseil de Sécurité. Il faut donc s'opposer à toutes les tentatives de les installer dans les pays d'accueil.

Mr. Le Président

L'implantation des Palestiniens est contraire à la légalité internationale adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. De plus, cette implantation serait particulièrement dangereuse pour le délicat équilibre sur lequel repose le Liban, nation édifiée sur la coexistence entre de nombreuses communautés, qui ont réussi à établir entre elles une certaine harmonie et un respect mutuel.

Dans ce contexte, le Liban refuse totalement de voir l'initiative arabe du sommet de Beyrouth de 2002 vidée de son contenu à travers l'exclusion du droit au retour des Palestiniens sur leur terre. Nous sommes convaincus que cette initiative, prise dans son intégralité, ouvrira la voie à une paix globale et à une solution réaliste au conflit du Moyen orient. Son application pourrait être porteuse de sécurité et de stabilité pour toutes les parties.

Il y a un an, le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1701 qui a mis fin à l'agression israélienne contre le Liban. Nous avons vite répondu à cette résolution et nos forces armées ont établi une coopération étroite avec celles de la FINUL, selon les dispositions de la résolution. Cela a d'ailleurs été mentionné dans le rapport du secrétaire général de l'ONU sur l'application de la résolution 1701.

Malgré le fait que les Libanais se remettent péniblement de cette guerre destructrice l'an dernier pendant laquelle ils ont connu les souffrances, la détresse et la mort, ils sont fiers de leur résistance nationale et de leur armée qui ont enregistré une victoire historique contre l'une des forces militaires les plus puissantes du monde, qui n'a d'ailleurs pas hésité à violer toutes les règles de la guerre pour détruire le rôle du Liban comme nation de coexistence entre diverses communautés et religions.

Pour nous, la consolidation de l'application de la résolution 1701 de l'ONU ne peut se faire qu'après la libération des fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie nord du village de Ghajar, et après la libération des détenus libanais dans les geôles israéliennes et le recouvrement par le Liban de la souveraineté sur ses ressources hydrauliques ainsi qu'après la remise par Israël des cartes comprenant l'emplacement des mines et des bombes.

Dans ce contexte, nous remercions l'ONU d'étudier les cartes relatives au secteur des fermes de Chebaa et nous exprimons notre soulagement du progrès effectué pour confirmer leur identité libanaise. Nous attendons des mesures concrètes qui mettront fin à l'occupation israélienne de cette portion de territoire et permettront au Liban de retrouver le contrôle sur ses eaux.

Mr. Le Président,

Les Nations unies ont toujours accordé au Liban une attention particulière, qui s'est manifestée clairement à travers toutes les résolutions de l'ONU relatives au Liban. Tout en réaffirmant leur engagement à l'application de ces résolutions, les Libanais souhaitent que cette application se fasse de manière équitable et sur des bases stables.

Comme vous le savez désormais, le tribunal spécial pour le Liban, chargé de juger les assassins de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, a fait l'objet d'une controverse au Liban en raison des circonstances de son adoption. Nous avons expliqué tout cela en détails dans les lettres que nous avons adressées au secrétaire général des Nations unies et nous avons demandé que des copies de ces lettres soient remises aux représentants des pays membres du Conseil de sécurité et d'autres gardées comme documents de référence aux Nations unies. Nous l'avons fait parce que nous pensons que la justice internationale doit être renforcée. Dès les premières secondes qui ont suivi l'attentat haineux contre M. Hariri, nous avons réclamé que toute la vérité soit faite sur cet odieux crime. Nous avons même été les premiers à demander au secrétaire général de l'ONU de mettre en place une commission internationale impartiale pour les investigations.

Aujourd'hui, nous pensons que le meilleur moyen de dépasser la controverse sur le tribunal spécial est d'organiser un procès juste, impartial et transparent destiné à faire toute la lumière sur ce crime. C'est à ce moment-là seulement que les Libanais pourront dire que le tribunal spécial est juste.

Mr. Le Président,

Le Liban est à la veille de la tenue d'une élection présidentielle démocratique au cours de laquelle il est censé faire son choix de façon libre et démocratique.

Hélas, certaines parties internationales tentent d'intervenir dans les affaires internes libanaises, contrairement aux règles internationales. De telles interventions peuvent susciter la haine et augmenter la tension sur la scène libanaise. Ce qui pourrait avoir des répercussions négatives non seulement sur le processus d'élection présidentielle mais aussi sur la sécurité des Libanais.

Le Liban accueille favorablement toute aide et éprouve de la reconnaissance envers tous les pays qui se sont tenus à ses côtés pendant la guerre de juillet 2006. Mais il souhaite aussi que toute aide étrangère soit destinée à tous les Libanais, sans distinction, pour mettre un terme aux divisions éventuelles entre ses fils. L'aide étrangère au Liban doit être un geste destiné à rétablir la souveraineté du pays et à renforcer l'unité de son peuple.

C'est pourquoi nous pressons la communauté internationale, à travers le respect de la Charte des Nations unies qui consacre la souveraineté des Etats membres, d'arrêter toute intervention étrangère dans les affaires internes du Liban. Les événements ont prouvé que les Libanais sont capables de prendre des décisions selon leurs choix propres. Ils peuvent aussi vivre côte à côte, dans une interaction pacifique, dans le cadre des institutions qu'ils ont choisies et qui sont protégées par l'armée nationale.

Mr. Le Président,

A propos de l'armée libanaise, nous ne pouvons que saluer le combat héroïque qu'elle a menée au cours des trois derniers mois contre une organisation terroriste très dangereuse, dotée d'équipements et d'armes modernes et qui aspirait à détruire le Liban et d'autres Etats de la région.

Le coût élevé en pertes humaines et en blessés payé par l'armée libanaise au cours de ces affrontements confirme l'objectif du Liban de combattre le terrorisme. Le Liban est et restera un pays attaché aux valeurs démocratiques, qui aspire à la paix et à la justice.

Mais pour permettre au Liban d'affronter et de combattre le terrorisme, une aide réelle doit être accordée à l'armée, chargée de cette mission nationale et sécuritaire.

Mr. Le Président,

Dans un monde qui est quotidiennement le théâtre d'événements sanglants sous l'étiquette de « *conflit des civilisations* » et qui est profondément divisé entre l'Est et l'ouest, je m'adresse à la communauté internationale comme un homme d'expérience. A partir de cette tribune, je la presse d'empêcher l'effondrement du Liban. Un tel effondrement serait un coup terrible porté à la modération et une victoire pour tous ceux qui privilégient l'usage de la force. Le Liban reste « *un message unique dans le monde* », où les religions et les cultures coexistent

positivement et pacifiquement et peuvent vivre ensemble, comme l'avait souligné le défunt Pape Jean Paul II.

En tant que citoyen du Liban, ce petit pays qui a survécu malgré les secousses, je vous demande de ne pas céder devant l'adversité et d'appuyer ce qui est juste et vrai. Un dernier regard à ce Moyen orient en flammes, où le feu dévore tout sur son passage devrait vous pousser à réfléchir rapidement aux choix que vous ferez. Sinon, il sera peut-être trop tard.

Merci